Pest Management Regulatory Agency
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Proposed Acceptability for Continuing Registration

PACR2004-03

Re-evaluation of Polybutene

The purpose of this document is to inform the registrants, pesticide regulatory officials and the Canadian public that the Pest Management Regulatory Agency (PMRA) has completed a re-evaluation of polybutene. The PMRA has determined that polybutene is acceptable for continued registration, provided that the proposed mitigation measures are adopted and the data requirements are addressed.

This Proposed Acceptability for Continuing Registration (PACR) document provides a rationale for the proposed regulatory decision for polybutene. The PMRA will accept written comments on this proposal up to 45 days from the date of publication of this document. Please forward all comments to the Publications Coordinator at the address below.

(publié aussi en français)

30 March 2004

This document is published by the Alternative Strategies and Regulatory Affairs Division, Pest Management Regulatory Agency. For further information, please contact:

Publications Coordinator
Pest Management Regulatory Agency
Health Canada
2720 Riverside Drive
A.L. 6605C
Ottawa, Ontario
K1A 0K9

Internet: pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/
Information Service:
1-800-267-6315 or (613) 736-3799
Facsimile: (613) 736-3798

ISBN: 0-662-36742-1 (0-662-36743-X)
Catalogue number: H113-18/2004-3E (H113-18/2004-3E-PDF)

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada 2004

All rights reserved. No part of this information (publication or product) may be reproduced or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical photocopying, recording or otherwise, or stored in a retrieval system, without prior written permission of the Minister of Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

1.0 Background

The PMRA is re-evaluating all pesticides, both active ingredients and formulated end-use products, that were registered prior to 31 December 1994 to ensure that their continued acceptability is examined using current scientific approaches. Regulatory Directive DIR2001-03, *PMRA Re-evaluation Program*, presents the details of the re-evaluation activities and program structure.

Polybutene has been re-evaluated by the PMRA under Program 1 as described in DIR2001-03. Under this program, the PMRA relies as much as possible on foreign reviews, typically United States Environmental Protection Agency (USEPA) Re-registration Eligibility Decision (RED) documents, to assess Canadian pest control products. For products to be re-evaluated under Program 1, there must exist a suitable foreign review that meets the following conditions:

- it covers the main science areas that are necessary for Canadian regulatory decisions;
- it addresses the active ingredient itself and its main formulation types registered in Canada; and
- it is relevant to registered Canadian uses.

Based on the outcome of the USEPA review, the PMRA will propose, under Program 1, a regulatory decision and appropriate mitigation measures for Canadian uses of an active ingredient.

The USEPA conducted a re-evaluation of polybutene and concluded that it was eligible for re-registration with implementation of mitigation measures on the basis of a health and environmental risk assessment. The PMRA's conclusions on the polybutene re-evaluation were based on the RED document for polybutene, and taking into account Canadian use patterns and Canadian issues (e.g., the Canadian Toxic Substance Management Policy [TSMP]). A review of the chemistry of Canadian products was also conducted.

2.0 Re-evaluation of polybutene

Common name:	Polybutene
Chemical name:	Polymerized butenes
Chemical family:	Polybutenes
CAS registry number:	9003-29-6
OOP chemical codes:	011402
Molecular formula:	$R_3C\text{-}[C_4H_8]_n\text{-}CH{=}CR_2$, where R represents CH_3

Polybutene was first registered in 1973. It is a non-drying, sticky polymer used as a repellent, primarily for repelling birds from terrestrial non-food areas, outdoor residential areas and indoor non-food areas. Canadian formulations registered as of 31 December 2003 include pastes and solutions and are listed in Appendix I.

Canadian registered use sites, pests, application rates, application methods and formulation types are also registered in the United States.

The RED for polybutene details the health and environmental risk assessments derived by the USEPA and is available from the Chemical Status List found on the Office of Pesticide Programs Web page (www.epa.gov/pesticides/reregistration).

The Canadian TSMP and DIR99-03 were taken into consideration during the re-evaluation of polybutene and it was determined that polybutene is not a TSMP Track 1 substance.

3.0 Proposed re-evaluation decision

The USEPA published a RED document for polybutene that addressed the main science areas required for Canadian regulatory decisions, i.e., human health and the environment. This document addressed polybutene uses that are also registered in Canada. Based on the USEPA RED and Canadian use patterns, the PMRA has determined that polybutene is acceptable for continued registration, provided that the mitigation measures specified below are adopted and that the data requirements outlined in this document are addressed. Acceptable uses of polybutene in Canada are listed in appendices II and III.

The PMRA will accept written comments on this proposal up to 45 days from the date of publication of this document to allow interested parties an opportunity to provide input into the proposed re-evaluation decision for these products.

4.0 Proposed regulatory action

Based on the findings of the USEPA and good hygiene practices, current polybutene labels should be modified to include the following statements to protect workers and small birds (for additional information, please refer to appendices II and III):

- For liquid formulation products only:
  "Wear long pants, long sleeves, chemical-resistant gloves and boots during mixing/loading and application. Wear a face shield during overhead application."

  "Do not apply liquid products in a way that will contact workers or other persons, either directly or through drift. Only protected handlers may be in the area during application."

  "For Exterior Use: For use on trees, bushes, shrubs, vines, etc., only in areas adjacent to buildings and away from areas of wildlife habitat (parklands, forested lands, etc.). It is not recommended for use on exterior surfaces of buildings or structures, since stain or residue will result."

- For paste products:
  "Wear chemical-resistant gloves when handling."

- For all polybutene products:
  "Small birds may become fatally entrapped by this tacky repellent. To reduce the hazards to legally protected species, follow all instructions in the Directions for Use."

Label revisions must be submitted within 90 days of finalization of the re-evaluation decision.

5.0 Data requirements

The registrant is required to submit the following within 24 months of finalization of the re-evaluation decision:

- an application to register a technical source of polybutene with data pertaining to USC # 31 Data Code (DACO) 2 (chemistry requirements for the registration of a technical grade active ingredient [TGAI] or an integrated system product);

- all data (as they relate to Canadian use patterns) submitted to the USEPA in response to the United States data call-in prior to the United States re-registration, and USEPA Data Evaluation Reports; or science-based rationales to support submitted data waivers when appropriate;

- all data (as they relate to Canadian use pattern) that was required by the USEPA as a condition of re-registration of polybutene;

- a commitment and schedule to address Canadian requirements that are not addressed through submission of the data outlined above. These are outlined in the PMRA's DACO tables[1] for use-site category #31. The relevant sections of the DACO tables which registrants are required to address are as follows:

  USC # 31, Various indoor and outdoor sites—TGAI: DACOs 2 through 9, inclusive
  USC # 31, Various indoor and outdoor sites—EP: DACOs 5 through 9, inclusive.

The above, as well as additional data, may be required sooner if expansion of current uses of polybutene is requested.

[1] Use-site category DACO tables can be located at the PMRA website at www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/

Appendix I Polybutene products currently registered in Canada (as of 31 December 2003)

Registrant	Registration Number	Guarantee	Product Name	Expiry Date	Formulation Type	Class
Nu-Gro IP Inc.	13868	86%	Wilson Shoo Bird Repellent Paste for Pigeons and Sparrows	2005	Paste	Domestic
The Tanglefoot Company	15825	97%	Tanglefoot Bird Repellent	2004	Paste	Domestic
J.T. Eaton & Co, Inc.	19033	80%	4 The Birds Transparent Bird Repellent	2004	Paste	Commercial
J.T. Eaton & Co, Inc.	20412	49%	TJ Eaton 4 The Birds Transparent Bird Repellent Liquid	2002	Solution	Commercial
Bird-X Inc.	20412.01	49%	Bird Prof Transparent Bird Repellent Liquid	2002	Solution	Commercial
Raydon Chemicals Inc.	22157	92.6%	Buzz Off Bird Repellent	2006	Paste	Commercial
Superior Chemicals Products Inc.	24488	88%	Super Hunter Repellent For Birds	2002	Paste	Domestic

Appendix II Use standard for the commercial class products containing polybutene (as of 31 December 2003)

(**NOTE:** The information in this appendix summarizes the acceptable uses and precautions for the commercial class products containing polybutene, but does not identify all label requirements for such products. Registrants are referred to the *PMRA Registration Handbook* for further guidance on label requirements for pest control products.)

COMMON NAME: Polybutene

CHEMICAL NAME: (IUPAC): Polybut-1-ene
(CAS): Polymerized butenes

FORMULATION TYPE: Solutions and pastes

USE SITE CATEGORIES: 31—Various indoor and outdoor sites

Personal protective equipment (PPE):
For liquid formulation products only: Wear long pants, long sleeves, chemical-resistant gloves and boots during mixing/loading and application. Wear a face shield during overhead application. Do not apply liquid products in a way that will contact workers or other persons, either directly or through drift. Only protected handlers may be in the area during application.

For paste products: Wear chemical-resistant gloves when handling.

Environmental precautions:
Small birds may become fatally entrapped by this tacky repellent. To reduce hazards to legally protected species, follow all instructions in the Directions for Use.

For Exterior Use: For use on trees, bushes, shrubs, vines, etc., only in areas adjacent to buildings and away from areas of wildlife habitat (parklands, forested lands, etc.). It is not recommended for use on exterior surfaces of buildings or structures, since stain or residue will result.

ACCEPTABLE USES FOR POLYBUTENE:

SITE	PESTS	RATE	APPLICATION
USE SITE CATEGORIES: 31—Various indoor and outdoor sites			
Liquid formulation can be used on trees, shrubs, vines, bushes and for interior use on beams, girders, struts, supports and other roosting sites. Paste formulation can be used on buildings and adjacent structures, window sills, eaves, ledges, roof lines, gutter edges and other roosting places.	Birds (including pigeons, sparrows, starlings, sea gulls [including ring billed, herring and California], and blackbirds [including brewers, cowbirds, grackles, and crows]).	—	Liquid formulation is used as a spray or brushed on surface with a paint brush. Paste formulation applied as a straight 10–12 mm bead, 2–3 cm from the edge with ready-to-use tube, calking gun or putty knife. For wider areas, one or more beads applied in a zig-zag pattern.

Appendix III Use standard for the domestic class products containing polybutene (as of 31 December 2003)

(**NOTE:** The information in this appendix summarizes the acceptable uses and precautions for the domestic class products containing polybutene, but does not identify all label requirements for such products. Registrants are referred to the *PMRA Registration Handbook* for further guidance on label requirements for pest control products.)

COMMON NAME: Polybutene

CHEMICAL NAME: (IUPAC): Polybut-1-ene
(CAS): Polymerized butenes

FORMULATION TYPE: Solutions and pastes

USE SITE CATEGORIES: 31—Various indoor and outdoor sites

FOR DOMESTIC PRODUCTS

Personal protective equipment (PPE):
Wear chemical-resistant gloves when handling.

Environmental precautions:
Small birds may become fatally entrapped by this tacky repellent. To reduce hazards to legally protected species, follow all instructions in the Directions for Use.

ACCEPTABLE USES FOR POLYBUTENE:

SITE	PESTS	RATE	APPLICATION
USE SITE CATEGORIES: 31—Various indoor and outdoor sites			
Paste formulation can be used on buildings and adjacent structures, window sills, eaves, ledges, rooflines, gutter edges and other roosting places.	Birds including pigeons, sparrows and starlings	—	Paste formulation applied as a straight 10–12 mm bead with ready-to-use tube, calking gun or putty knife.

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Pest Management Regulatory Agency

Projet d'acceptabilité d'homologation continue

PACR2004-03

Réévaluation du polybutène

Ce document a pour objet d'informer les titulaires d'homologation, les agents responsables de la réglementation des pesticides et le public canadien que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé la réévaluation du polybutène. L'ARLA estime que le polybutène est acceptable pour une homologation continue à la condition que les mesures d'atténuation proposées soient mises en oeuvre et que les exigences en matière de données soient remplies.

Ce projet d'acceptabilité d'homologation continue (PACR) présente la justification concernant cette décision réglementaire proposée pour le polybutène. L'ARLA acceptera les commentaires écrits concernant ce projet pendant les 45 jours suivant la date de parution du présent document. Veuillez faire parvenir tout commentaire à la coordonnatrice des publications, à l'adresse sous-mentionnée.

(also available in English)

Le 30 mars 2004

Ce document est publié par la Division des nouvelles stratégies et des affaires réglementaires, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

Coordonnatrice des publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
I.A. 6605C
2720, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou (613) 736-3799
Télécopieur : (613) 736-3798

ISBN : 0-662-76508-7 (0-662-76509-5)
Numéro de catalogue : H113-18/2004-3F (H113-18/2004-3F-PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2004

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

1.0 Contexte

L'ARLA procède à la réévaluation de tous les pesticides homologués avant le 31 décembre 1994, autant les matières actives que leurs préparations commerciales (PC) formulées, afin de s'assurer qu'ils sont toujours conformes aux normes selon les procédés scientifiques actuels. La directive d'homologation DIR2001-03, *Programme de réévaluation de l'ARLA*, relève en détail les activités relatives à ce processus de réévaluation ainsi que la structure du programme.

L'ARLA a réévalué le polybutène dans le cadre du Programme 1, tel que décrit dans la directive d'homologation DIR2001-03. Selon ce programme, l'ARLA se fie le plus possible aux examens effectués à l'étranger, généralement ceux publiés dans les documents de décision de réhomologation (*Reregistration Eligibility Decision*, RED) de la United States Environmental Protection Agency (EPA), pour procéder à l'évaluation de produits antiparasitaires utilisés au Canada. Afin d'être admissible au Programme 1, le produit doit faire l'objet d'un examen effectué à l'étranger qui répond aux modalités suivantes :

- il touche les principaux domaines scientifiques à la base des décisions réglementaires du Canada;
- il porte sur la matière active et ses principaux types de formulation homologuées au Canada;
- il est pertinent aux utilisations homologuées au Canada.

À la lumière des résultats de l'examen effectué par l'EPA, l'ARLA proposera, dans le cadre du Programme 1, une décision réglementaire et des mesures d'atténuation appropriées aux utilisations d'une matière active au Canada.

L'EPA a réévalué le polybutène et a conclu qu'il était admissible pour une réhomologation à la condition de mettre en oeuvre des mesures d'atténuation des suites de l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux. Les conclusions de l'ARLA sur la réévaluation du polybutène se fondent sur le RED sur le polybutène, compte tenu du profil d'emploi pour le Canada et de la situation canadienne (p. ex., la Politique de gestion des substances toxiques [PGST]). On a également effectué un examen des données sur les caractéristiques chimiques des produits canadiens.

2.0 Réévaluation du polybutène

Nom commun :	Polybutène
Nom chimique :	Butènes polymérisés
Famille chimique :	Polybutènes
Numéro de registre CAS :	9003-29-6
Codes chimiques OOP :	011402
Formule moléculaire :	$R_3C\text{-}[C_4H_8]_n\text{-}CH{=}CR_2$, où R représente CH_3

La première homologation du polybutène remonte à 1973. C'est un polymère non siccatif et collant utilisé comme répulsif pour oiseaux dans les aires non alimentaires terrestres, les aires résidentielles extérieures et les aires non alimentaires intérieures. Les formulations homologuées au Canada en date du 31 décembre 2003 comprennent des pâtes et des solutions qui sont listées à l'annexe I.

Les catégories d'utilisation, les doses d'application, les méthodes d'application et les types de formulation homologués au Canada sont également homologués aux États-Unis.

Les examens des risques sanitaires et environnementaux effectués par l'EPA sont détaillés dans le RED[1] sur le polybutène, disponibles dans la Chemical Status List du site Web de l'Office of Pesticide Programs (OPP) (www.epa.gov/pesticides/reregistration).

Au cours de l'examen du polybutène, l'ARLA a tenu compte de la PGST du gouvernement fédéral et s'est conformée à la directive d'homologation DIR99-03 et il a été déterminé que cette matière active ne fait pas partie de la voie 1 de la PGST.

3.0 Décision proposée concernant la réévaluation

L'EPA a publié un RED sur le polybutène qui touche les principaux domaines scientifiques à la base des décisions réglementaires du Canada, c'est-à-dire la santé humaine et l'environnement. Ce RED aborde les utilisations du polybutène qui sont également homologuées au Canada. Compte tenu du RED de l'EPA et du profil d'emploi canadien, l'ARLA a pu déterminer que le polybutène est acceptable pour une homologation continue à condition que les mesures d'atténuation exposées précédemment soient adoptées et que les exigences en matière de données présentées dans ce document soient remplies. Les utilisations acceptables du polybutène au Canada sont listées aux annexes II et III.

L'ARLA acceptera des commentaires par écrit concernant cette proposition jusqu'à 45 jours après la publication du présent document afin de permettre aux parties intéressées de commenter la décision proposée concernant la réévaluation de ces produits.

4.0 Mesures réglementaires proposées

En se basant sur les conclusions de l'EPA et les bonnes pratiques d'hygiène, les étiquettes de polybutène existantes doivent être modifiées pour qu'elles comprennent les énoncés suivants, afin de protéger les travailleurs et les petits oiseaux (voir les annexes II et III pour de plus amples renseignements) :

- Pour les formulations liquides seulement :
  « Portez des pantalons longs, des manches longues, ainsi que des bottes et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange/chargement et l'application du produit. Portez un écran facial pendant l'application au-dessus de la tête. »

  « N'appliquez pas les produits liquides de manière à ce que le produit entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls les travailleurs protégés sont permis dans la zone traitée pendant l'application du produit. »

  « Pour usage extérieur : Pour utilisation sur les arbres, les arbustes, les buissons, les vignes, etc., seulement dans des zones adjacentes aux bâtiments et éloignées des habitats d'animaux sauvages (parcs, terrains boisés, etc.). Il n'est pas recommandé d'utiliser le produit sur les surfaces extérieures des bâtiments ou structures en raison du risque de coloration ou des résidus. »

- Pour les produits en pâte :
  « Portez des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler ce produit. »

- Pour tous les produits au polybutène :
  « Les petits oiseaux peuvent être immobilisés mortellement par ce produit répulsif collant. Suivez toutes les directives du mode d'emploi afin de réduire les dangers pour les espèces protégées par la loi. »

Toute modification au texte de l'étiquette doit être soumise dans un délai de 90 jours à partir de la date de finalisation de la décision relative à la réévaluation.

5.0 Exigences en matière de données

Le titulaire d'homologation doit produire les éléments suivants dans un délai de 24 mois à partir de la date de finalisation de la décision relative à la réévaluation :

- une demande d'homologation d'une source technique de polybutène accompagnée des données relatives au code de données (CODO) 2 de la CU n° 31 (exigences chimiques pour l'homologation d'une matière active de qualité technique (MAQT) ou d'un produit du système intégré (PSI));

- toutes les données (portant sur le profil d'emploi canadien) soumises à l'EPA pour répondre à l'appel de données avant le renouvellement de l'homologation aux États-Unis, et les rapports d'évaluation des données (Data Evaluation Reports ou DER) de l'EPA ou les justifications scientifiques à l'appui des demandes d'exemption soumises, s'il y a lieu;

- toutes les données (portant sur le profil d'emploi canadien) exigées par l'EPA comme condition de réhomologation du polybutène;

- un engagement et un échéancier pour répondre aux exigences canadiennes qui ne sont pas remplies par la soumission des données décrites précédemment. Elles sont exposées dans les tableaux des CODO[1] de l'ARLA pour la catégorie d'utilisation n° 31. Les titulaires d'homologation doivent satisfaire les sections suivantes des tableaux des CODO :

  CU n° 31 - Divers sites intérieurs ou extérieurs - MAQT : CODO 2 à 9 inclusivement.
  CU n° 31 - Divers sites intérieurs ou extérieurs - PC : CODO 5 à 9 inclusivement.

Ces éléments ainsi que des données supplémentaires peuvent être exigés plus tôt si l'on demande l'expansion d'autres utilisations du polybutène.

---

[1] Les tableaux des CODO pour les catégories d'utilisation sont affichées dans le site Web de l'ARLA au www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/.

Annexe I Produits à base de polybutène actuellement homologués au Canada (en date du 31 décembre 2003)

Titulaire d'homologation	Numéro d'hom.	Garantie	Nom du produit	Date d'expiration	Type de formulation	Catégorie
Nu-Gro IP Inc.	13868	86 %	Wilson Shoo Bird Repellent Paste for Pigeons and Sparrows	2005	Pâte	Domestique
The Tanglefoot Company	15825	97 %	Tanglefoot Bird Repellent	2004	Pâte	Domestique
J.T. Eaton & Co. Inc.	19033	80 %	4 The Birds Transparent Bird Repellent	2004	Pâte	Commerciale
J.T. Eaton & Co. Inc.	20412	49 %	TJ Eaton 4 The Birds Transparent Bird Repellent Liquid	2002	Solution	Commerciale
Bird-X Inc.	20412.01	49 %	Bird Prof Transparent Bird Repellent Liquid	2002	Solution	Commerciale
Raydon Chemicals Inc.	22157	92.6 %	Buzz Off Bird Repellent	2006	Pâte	Commerciale
Superior Chemicals Products Inc.	24488	88 %	Super Hunter Repellent For Birds	2002	Pâte	Domestique

Annexe II Norme d'utilisation pour les produits à usage commercial contenant du polybutène (en date du 31 décembre 2003)

(**NOTA :** Cette annexe présente les emplois acceptables, les restrictions et les précautions à prendre pour les produits à usage commercial contenant du polybutène; elle ne décrit toutefois pas toutes les exigences inscrites sur les étiquettes de ces produits. Les titulaires doivent consulter le *Guide d'homologation* de l'ARLA pour obtenir d'autres conseils concernant les exigences en matière d'étiquetage des produits antiparasitaires.)

NOM COMMUN :	Polybutène
NOM CHIMIQUE :	(UICPA) : Polybut-1-ène (CAS) : Butènes polymérisés
TYPE DE FORMULATION :	Solutions et pâtes
CATÉGORIES D'UTILISATION :	31 - Divers sites intérieurs ou extérieurs

Équipement de protection individuelle (EPI) :
Pour les produits de formulation liquides seulement : Portez des pantalons longs, des manches longues, ainsi que des bottes et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange/chargement et l'application du produit. Portez un écran facial pendant l'application au-dessus de la tête. N'appliquez pas les produits liquides de manière à ce que le produit entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls les travailleurs protégés sont permis dans la zone traitée pendant l'application du produit.

Pour les produits en pâte : Portez des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit.

Précautions environnementales :
Les petits oiseaux peuvent être immobilisés mortellement par ce produit répulsif collant. Suivez toutes les directives du mode d'emploi afin de réduire les dangers pour les espèces protégées par la loi.

Pour usage extérieur : Pour utilisation sur les arbres, les arbustes, les buissons, les vignes, etc., seulement dans des zones adjacentes aux bâtiments et éloignées des habitats d'animaux sauvages (parcs, terrains boisés, etc.). Il n'est pas recommandé d'utiliser le produit sur les surfaces extérieures des bâtiments ou structures en raison du risque de coloration ou des résidus.

UTILISATIONS ACCEPTABLES DU POLYBUTÈNE :

SITE	ORGANISMES NUISIBLES	DOSE	APPLICATION
CATÉGORIES D'UTILISATION : 31– Divers sites intérieurs ou extérieurs			
La formulation liquide peut être utilisée sur les arbres, les arbustes, les vignes, les buissons et à l'intérieur sur les poutres, les supports, les entretoises et les autres sites du perché. La formulation en pâte peut être utilisée sur les bâtiments et les structures adjacentes, les rebords de fenêtre, les gouttières, les corniches, les bords de toitures, les bords de gouttières et les autres sites du perché.	Oiseaux (incluant les pigeons, les moineaux, les étourneaux, les goélands (y compris les goélands à bec cerclé, les goélands argentés, et les goélands de Californie) et les merles, incluant les quiscales de Brewer, les mainates et les corneilles).	—	La formulation liquide est utilisée sous forme de vaporisation ou appliquée aux surfaces avec un pinceau. La formulation en pâte est appliquée en bande droite de 10 à 12 mm, à 2 ou 3 cm du bord, à l'aide d'un tube prêt à utiliser, d'un pistolet calfeutreur ou d'un couteau à mastiquer. Pour des surfaces plus grandes, une ou plusieurs bandes sont appliquées en zigzag.

Annexe III Norme d'utilisation des produits à usage domestique contenant du polybutène (en date du 31 décembre 2003)

(**NOTA :** Cette annexe présente les emplois acceptables, les restrictions et les précautions à prendre pour les produits à usage commercial contenant du polybutène; elle ne décrit toutefois pas toutes les exigences inscrites sur les étiquettes de ces produits. Les titulaires doivent consulter le *Guide d'homologation* de l'ARLA pour obtenir d'autres conseils concernant les exigences en matière d'étiquetage des produits antiparasitaires.)

NOM COMMUN : Polybutène

NOM CHIMIQUE : (UICPA) : Polybut-1-ène
(CAS) : Butènes polymérisés

TYPE DE FORMULATION : Solutions et pâtes

CATÉGORIES D'UTILISATION : 31 - Divers sites intérieurs ou extérieurs

---

POUR LES PRODUITS À USAGE DOMESTIQUE

Équipement de protection individuelle (EPI) :
Portez des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit.

Précautions environnementales :
Les petits oiseaux peuvent être immobilisés mortellement par ce produit répulsif collant. Suivez toutes les directives du mode d'emploi afin de réduire les dangers pour les espèces protégées par la loi.

UTILISATIONS ACCEPTABLES DU POLYBUTÈNE :

SITE	ORGANISMES NUISIBLES	DOSE	APPLICATION
CATÉGORIES D'UTILISATION : 31– Divers sites intérieurs et extérieurs			
La formulation en pâte peut être utilisée sur les bâtiments et les structures adjacentes, les rebords de fenêtre, les gouttières, les corniches, les bords de toitures, les bords de gouttières et les autres sites du perché.	Les oiseaux, incluant les pigeons, les moineaux et les étourneaux	—	La formulation en pâte est appliquée en bande droite de 10 à 12 mm à l'aide d'un tube prêt à utiliser, d'un pistolet calfeutreur ou d'un couteau à mastiquer.